

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le six novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 30 octobre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryline de PARSCAU, Maire de la commune.

**Etaient présents** : Mmes De PARSCAU, DUFAU, CHARREAU, GILLES, LAMARQUE, LESNÉ, REYNIER, Mrs JAMBON, FEDRIGO, CONTE, COTTON, REGLAT

**Etaient excusés** : Mr MORIZET, Mme THEVEUX

**Pouvoir** : M. MORIZET pouvoir à M. FEDRIGO

**Secrétaire de séance** : Mme GILLES

*Aucune remarque sur le précédent compte rendu*

**DCM 039 / 2019**

**TRANSFERT DE VOIES DANS L'INTERET COMMUNAUTAIRE VGA**

- Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un certain nombre de voies ont été transférés à Val de Garonne Agglomération, dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie.

- Elle propose aujourd'hui de demander l'intégration des voies suivantes :

- **Impasse Lamourdedieu** (Long. 90 m / larg. 4.30 m)
- **Impasse Lalanne** (Long. 110 m / larg. 2.50 m)
- **Chemin du Parc** (Long. 83 m / larg. 3.00 m)
- **Palette de retournement – impasse de la Poste** (Long. 20.00 m / larg. 15.00 m)

- Elle précise que ce transfert devra faire l'objet d'une procédure de modification de l'intérêt communautaire par l'ensemble des conseils municipaux des communes adhérentes.

- Elle rappelle enfin que cette modification entraînera un transfert de charges calculé selon les dispositions de l'intérêt communautaire approuvées par arrêté préfectoral n° 2011-364-0001 du 30 Décembre 2011.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **ACCEPTE** le transfert à Val de Garonne Agglomération des voies citées ci-dessus et le classement dans le tableau des voies d'intérêt communautaire,

- **AUTORISE** Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Val de Garonne Agglomération,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

*Le montant du transfert de charge s'élève à 956.69 € pour un total linéaire de 303 m*

**DCM 040 / 2019**

**DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE DANIEL CATAING  
VOYAGE SCOLAIRE EN ITALIE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a reçu une demande de subvention par le collège Daniel CASTAING du Mas d'Agenais, pour aider au financement d'un **séjour en Italie organisé du 16 au 22 février 2020** pour 5 élèves en classe de 4<sup>ème</sup> qui sont domiciliés sur la commune :

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **D'ACCORDER** une subvention d'un montant de 50 € / élève, soit un total de 250.00 €
  - **DIT** que cette subvention sera payée sur le budget 2020
  - **ACCEPTE** que cette subvention soit versée directement aux parents
  - **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents s'y afférents
- 

**DCM 041 / 2019  
Convention « Retraite CNRACL 2020 – 2022 »**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, A l'unanimité,**

**Article 1** : Décide d'adhérer à la convention « **Retraite CNRACL 2020-2022** », mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne.

**Article 2** : Précise que les crédits nécessaires au paiement de la participation annuelle forfaitaire seront ouverts au budget.

**Article 3** : Autorise Madame le Maire à signer la convention « **Retraite CNRACL 2020-2022** » et tous actes s'y rapportant.

---

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros DCM 039/2019 à DCM 041/2019.

Fin de séance à 22 h 00